COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUILLET 2020 à 18 h 30

Présents : FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas, DUVERNEY-GUICHARD Jean-Noël, PEYRUT Florence, PICOT Anne-Marie, BERTRAND Fernand, TROCHET Guillaume, DELEGLISE Benjamin.
Excusée : Dorothée ERNANDEZ, BOCHET Mathias (procuration à Thomas TARAVEL),
Absent : BOCHE Sylvain
Secrétaire de séance : DELEGLISE Benjamin

A 18 h 45, Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant au nom de l'ensemble du Conseil Municipal ses félicitations à Myke et Simon KROONENBURG pour la naissance de leur fils Benjamin.
Il souhaite également féliciter M. Jean-Noël DELEGLISE, employé des services techniques municipaux, pour son implication dans le bon déroulement des animations de la journée du 14 juillet 2020. Il précise également que d'une manière générale l'ensemble de l'équipe des services techniques municipaux fourni un travail très satisfaisant.

Il informe ensuite l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal à savoir la conclusion d'un marché à procédure adaptée avec la société TERAMAT pour l'acquisition d'une mini pelle sur chenilles d'occasion, pour un montant de 20 000 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 30 juin 2020.

- **DECIDE** de rembourser à Monsieur le Maire, la somme de 34.80 € correspondant à des frais qu'il a engagés pour le compte de la commune.
- **DECIDE** de rembourser à Monsieur Thierry CARON la somme de 15.00 € correspondant à des frais qu'il a engagés pour le compte de la commune.
- **DECIDE** de rembourser à M. Pascal VARAINE la somme de 12.24 € correspondant à des frais qu'il a engagés pour le compte de la commune.

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent d'accompagnateur pour le transport scolaire pour un accroissement temporaire d'activité, à temps non complet, à raison de 9 heures hebdomadaires annualisées sur l'année scolaire 2020/2021.
  PRECISE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints techniques territoriaux,

DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er septembre 2020 pour la durée de l'année scolaire,
PRECISE QUE Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à compter du 1er août 2020, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

- Contrôle de la taxe de séjour
- Suivi des annonces, identification des loueurs de meublés, suivi des dossiers administratifs de la taxe de séjour

PRECISE :

- qu'après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée d'un mois, L'emploi peut également être pourvu par un fonctionnaire ou par un agent contractuel
- Que le candidat retenu devra justifier d'un diplôme au moins égal à un BEP de la filière administrative et une expérience dans le domaine administratif de deux ans minimum.
- Que l'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 17.5 /35ème.
- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité
- Que le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.

- **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :
  - 2 300.00 € à l'association des Propriétaires Fonciers de Villarembert
  - 1 500.00 € à l'association des propriétaires fonciers du domaine skiable
  - 1 000.00 € à l'association des Anciens Combattants
  - 1 000.00 € à l'Ecole Primaire de la Toussuire au titre du fonctionnement
  - 1 425.00 € à l'Ecole Primaire de la Toussuire au titre du voyage scolaire
  - 681.80 € à l'Ecole Primaire de Fontcouverte au titre du fonctionnement
  - 425.00 € à l'Ecole Primaire de Fontcouverte au titre du voyage scolaire
  - 22 900.00 € au Ski Club du Corbier
  - 100.00 € à l'association Régul Matou
  - 1 200.00 € à l'association Corbier Tennis Club
  - 75.00 € à l'association Bleuets de Maurienne

➢ **APPROUVE** les mouvements de crédits mentionnés ci-dessous.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augment° de crédits	Diminution de crédits	Augment° de crédits
Fonctionnement				
D 67444 Subvention aux SPIC		325 962.00		
D 657358 Subvention de fonctionnement à autres groupements	325 962.00			
D 6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 000.00			
D 67444 Subvention aux SPIC		25 000.00		
TOTAL Dépenses de Fonctionnement	**350 962.00**	**350 962.00**		
TOTAL GENERAL	**350 962.00**	**350 962.00**		

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augment° de crédits	Diminution de crédits	Augment° de crédits
Investissement				
D 21318 Autres bâtiments publics		50 000.00		
D 2188 Autres immobilisations corporelles		50 000.00		
D 2315 Immos en cours	100 000.00			
TOTAL Dépenses d'investiss.	**100 000.00**	**100 000.00**		
TOTAL GENERAL	**100 000.00**	**100 000.00**		

➢ **APPROUVE** le protocole d'accord qui a pour objet d'acter la participation financière de la SATVAC à hauteur de 130 000 € pour les travaux restants à réaliser sous maîtrise d'ouvrage communale qui sont d'une part le déplacement du city stade et d'autre part la création de places de parking.
MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➢ **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 25 juin 2019.

APPROUVE le reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2020 aux communes par le biais des attributions de compensation selon les montants précisés ci-après :

	Reversement aux communes
VILLAREMBERT – LE CORBIER	520 550
FONTCOUVERTE – LA TOUSSUIRE	229 560
SAINT SORLIN D'ARVES	73 119
SAINT JEAN D'ARVES	71 850
Total	**895 079**

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente décision et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **VALIDE** les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 10/07/2020

Carburant	10/07/20	23/07/2020
Gazole	**1.34**	**1.34**
SP 95	**1.51**	**1.51**
SP 98	**1.69**	**1.69**

- **DECIDE** de prolonger la durée de validité des cartes d'accès à la piscine espace détente qui expirent en 2020 pour une année supplémentaire.

- **RAPPELLE** que par délibération du 30 juin 2020 le Conseil municipal a voté des tarifs d'accès à la salle de sport et aux cours de fitness mais qu'il convient d'apporter des précisions quant à la durée de validité des différents forfaits et cartes.

- **FIXE LES TARIFS** ci-après pour la salle de sport du Corbier et les cours de fitness (tickets d'entrées à acheter à l'entrée de la piscine)

SALLE DE SPORTS – PLATEAU	**SALLE DE SPORT – PLATEAU** **TARIFS PROMOTIONNELS ETE 2020** **du 6 juillet au 28 août 2020**	**Cours de fitness**
1 entrée 9 € ou 7 unités pass partout	1 entrée 5 € jusqu'au 2 août inclus **A partir du 3 août 20201 entrée 9 €** **ou** **7 unités pass partout**	Un cours : 12 € ou 10 unités pass partout

➢ **INFORME LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN** que les candidats ci-après sont intéressés pour faire partie des commissions thématiques intercommunales créées lors du conseil communautaire du 10 juillet 2020.

- Commerce, revitalisation des centres bourgs : Mathias BOCHET
- Communication : Benjamin DELEGLISE
- Travaux, accessibilité, suivi des bâtiments communautaires, gens du voyage : Fernand BERTRAND
- Environnement, mobilité : Thomas TARAVEL
- Eau et assainissement : Patrice FONTAINE
- Urbanisme, PLUi-HD et habitat : Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD
- Economie, agriculture, technique de l'information et de la communication (TIC) : Guillaume TROCHET
- Sentiers : Anne-Marie PICOT
- Enfance, jeunesse : Florence PEYRUT

➢ **QUESTIONS DIVERSES :**

Différents points sont évoqués tels que : la création d'aires de jeux pour enfants, la réinstallation des modules de mini-golf, la création d'un sentier sur le thème de l'espace (sentier spatial), l'avancement pas à pas dans la détermination des compétences du SIVU OUILLON et notamment la création d'un office de tourisme intercommunal et de ses missions, l'étude de nouvelles solutions de communications pour la station.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 10.

Le Maire

Patrice FONTAINE

3 séances : 20 € *	Forfait mois de juillet 15 €	Forfait 5 séances : 45 €*
Forfait 5 jours : 30 €*	Forfait mois d'août 40 €	
Forfait un mois : 40 €		
Forfait saison hiver : 160 €		
Forfait saison été : 80 €		
Forfait saison été plateau + cours de fitness : 100 €		
Forfait annuel : 30 €/mois		

*durée de validité : 2 ans à compter de l'achat

- **PREND ACTE** de la proposition faite par les cohéritiers propriétaires des parcelles A977 et A 978, d'une superficie de 615 m2 situées au Chef-Lieu de Villarembert, de vendre à la Commune ces terrains pour un montant de 80 000 €.
- **DEMANDE** aux cohéritiers de revoir le prix proposé à la baisse.
- **INFORME** les familles cohéritières que la Commune pourrait par ailleurs être intéressée par l'acquisition de la parcelle C 1063 située au lieu-dit les Orgières au Corbier, d'une superficie de 1800 m2, et leur demande de lui faire savoir si elles envisagent une vente pour ce terrain.

- **MODIFIE la nomination** des conseillers municipaux siégeant au Comité de direction de l'EPIC comme suit :

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE	
Membres titulaires	**Membres suppléants**
Florence PEYRUT	Guillaume TROCHET
Fernand BERTRAND	Sylvain BOCHE
Mathias BOCHET	Dorothée ERNANDEZ
Patrice FONTAINE	Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD
Thomas TARAVEL	
Benjamin DELEGLISE	